

LOS ANGELES – Responsabilité et transparence du groupe de travail sur la mise en œuvre des recommandations du GAC (BGRI)

Dimanche 12 octobre 2014 – 17h00 à 18h00 PDT

ICANN - Los Angeles, ÉTATS-UNIS

Dimanche 12 octobre, nous sommes au salon Plaza Pavillion et c'est la réunion du groupe de travail de mise en œuvre de recommandation du GAC sur la responsabilité et la transparence.

Nous allons commencer sous peu, nous vous prions de bien vouloir revenir à vos places. C'est la deuxième fois que je sonne la cloche.

PETER NETTLEFOLD :

Soyez les bienvenus encore une fois, je vais présider cette séance parce que j'ai dû assister à une autre réunion. Pendant cette séance nous aurons une heure pour parler de la responsabilité et de la transparence. Cela se rapporte au groupe de travail de conseil d'administration et du GAC pour la mise en œuvre des recommandations et nous allons considérer aujourd'hui tous les avancements faits par rapport aux recommandations de l'ATRT liée au GAC ainsi que certaines questions liées au comité de nomination. Manal est ici la responsable du GAC pour ce thème et Bill Graham au nom du conseil d'administration. Il va faire la présentation qui a été diffusée au sein du GAC. Je cède donc la parole à Bill.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

MANAL ISMAIL :

Merci Peter, c'est Manal qui prend la parole, merci à vous tous d'être restés pour cette séance. Comme Peter vous l'a dit nous allons voir la mise en œuvre des recommandations de ATRT 2, surtout les recommandations 7 et 10.2. Les recommandations 6.1 à 3 et 6.6 sont gérées au moyen du groupe de travail qui analyse les méthodes de travail du GAC parce qu'on estime qu'il s'agit de questions internes du GAC. Les recommandations 6.8 et 6.9 sont gérées par le groupe de travail de la participation gouvernementale dirigée par le Liban. Nous allons maintenant voir la prochaine diapo, je vous demande de m'excuser d'avoir à vous présenter autant d'information dans ces diapos, mais en fait ce que nous faisons sont des citations de paragraphes de différents documents, c'est pour cela que cela se voit aussi. Dans la recommandation 6.4 indique que le groupe de travail de BGRI, le conseil d'administration doit développer une procédure formelle pour demander le conseil au GAC, et cela se réfère à la recommandation 10 de l'ATRT1 comme établie à Londres, nous sommes tombés d'accord à Londres pour commencer à partir du processus actuel du conseil d'administration qui demandait le conseil ou l'avis du GAC tel qu'il se déroule jusqu'ici.

Maintenant dans la prochaine diapo nous pourrons voir un résumé des cas où le conseil d'administration demande l'avis du GAC. C'est un document de deux pages qui a été développé par le personnel du GAC. Bill y a travaillé, avec les membres du personnel du GAC, c'est donc un calendrier qui a été proposé avec les mesures requises concernant ces délais qui ont été présentés. Le conseil d'administration présente une notification* écrite au GAC et le GAC a ensuite suffisamment de temps

pour s’occuper de la révision de tout cela. Le GAC et le conseil d’administration se mettent d’accord pour se réunir. Dans la prochaine réunion, l’ICANN pourrait changer des avis pour se mettre d’accord sur une date butoir et ensuite le GAC prépare ses positions sur certaines questions de politique publique, dans un délai qui a été accordé ensuite. Le GAC et le conseil d’administration font une réunion de consultation pour présenter leur avis, et le conseil d’administration détermine la mesure à prendre et offre au GAC une communication sur la mesure qui doit être mise en œuvre. Le GAC offre ses commentaires s’il y en a sur cette mesure. Si je ne m’abuse, cela correspond à deux réunions de l’ICANN. J’espère que vous aurez eu l’occasion de revoir ce document de deux pages où nous mettons l’accent sur quelques thèmes importants concernant ce processus en cours, nous espérons avoir vos opinions là-dessus.

La prochaine diapositive, le document dit qu’en tant que partie de la communauté de l’ICANN, le GAC reçoit une information régulière sur le développement des politiques de l’ICANN et des révisions d’une perspective de politique publique. Par le passé, cette révision a donné lieu à un avis du GAC pour les cas où le GAC a trouvé que cela était justifié. Cela peut être l’explication de la raison pour laquelle la demande du conseil d’administration demandant l’avis du GAC. C’est quelque chose d’assez peu habituel puisque cela n’a eu lieu qu’une fois sur les cinq dernières années. Comme vous pouvez le voir, il y a là une notion, une idée qui fait comprendre que le GAC participe déjà et qu’il propose son avis et ses contributions au conseil d’administration, même avant que le conseil d’administration ne demande cet avis ou cette

contribution. Il n’y a eu qu’une demande formelle de recommandation qui a été reçue au sein du GAC au cours des cinq dernières années et j’ai pensé qu’il fallait mettre l’accent sur ce point. Si nous abordons la prochaine diapo nous allons voir ce que dit le document. Il faudrait faire remarquer que les décisions du conseil d’administration cherchant des commentaires publics ou des invitations du conseil d’administration établi suivant les procédures pour les commentaires du GAC ne font pas partie du processus de consultation.

Il s’agit donc de deux remarques que nous estimions devoir faire, mis à part les mesures mises en œuvre pour que le GAC donne son avis au conseil d’administration. Je crois que je peux faire maintenant une pause, et voir s’il y a des réactions.

BILL GRAHAM :

Merci Manal de la présentation que tu as faite sur ce thème, l’ATRT a demandé au conseil d’administration de présenter une proposition pour la soumettre à votre analyse et considération. Voilà ce que je voulais vous dire. Il y a eu certaines discussions dans la liste du conseil d’administration, ce que nous essayons de faire sur cette diapositive est d’essayer de tirer le plus grand profit des réunions en présence de l’ICANN. Pour les cas où nous demandons un avis spécifique du GAC pour un thème déterminé qui ne fait pas partie des activités normales des processus de développement des politiques de l’ICANN, cela pourrait nous donner la possibilité de nous réunir de manière formelle, et pour nous entretenir avec les membres du GAC, pour que nous aidions à mieux comprendre quelles sont les demandes que nous

faisons et pour avoir une idée préliminaire des perspectives. Vous pouvez voir qu'il y a certaines dates ou certains délais associés à chacune de ces activités, et nous croyons qu'il faut enfin structurer ce processus de demande, en suivant les lignes générales rapport à l'ATRT1, sur l'avis du GAC. Vous allez voir qu'il y a beaucoup de ressemblances sur les périodes établies ici. Nous tirons un grand avantage de toutes les réunions de l'ICANN en présence. Comme Manal vous l'a dit, nous n'avons pas eu par le passé à demander l'avis du GAC trop souvent, parce que le processus de développement des politiques et le processus de recommandation du GAC ont très bien marché. C'est pour cela qu'il n'y a pas eu autant de demandes. Plus récemment, le conseil d'administration a pris une mesure inédite de demander à la GNSO -- de commencer un processus de développement de politique. Vous pouvez comprendre qu'à l'avenir il pourrait y avoir ce type de demande extraordinaire en provenance du conseil d'administration, pour que le GAC donne ses recommandations et son avis. C'est pour cela que nous faisons cette présentation. Je voulais faire ce commentaire avant d'ouvrir le débat. Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci Bill, l'Iran prend la parole.

IRAN :

Merci Manal, merci chers collègues. Bien que vous ayez mentionné ceci de manière implicite, nous voudrions savoir quelles seraient les circonstances ou les occasions auxquelles le conseil d'administration demanderait de façon explicite au GAC de donner son avis ou ses

recommandations. Vous avez dit que parfois ces demandes d’avis ou de recommandations faites au GAC par le conseil d’administration pourraient avoir d’autres cheminements, mais sous quelle circonstance le conseil d’administration demanderait cet avis au GAC? Il se peut qu’il y ait d’autres processus, d’autres unités consécutives et que cela puisse avoir quelque chose à voir avec le GAC. Je voudrais avoir quelles sont les circonstances où le conseil d’administration demanderait directement l’intervention et les recommandations du GAC.

BILL GRAHAM :

Pour être franc, je n’ai pas pu trouver pour le moment d’exemples spécifiques de cela. Nous avons analysé le processus normal, le travail au GAC est excellent à mon avis, et il améliore. Dans son suivi de ce que fait le conseil d’administration, la GNSO, il y a eu beaucoup de cas où la GNSO aura demandé la participation du GAC pour le développement d’une politique. Moi je ne trouve pas jusqu’ici de cas où le conseil d’administration aurait fait ce qu’on vient de mentionner. La raison est la suivante : le conseil d’administration de l’ICANN en lui-même ne développe pas de politique, il s’occupe plutôt de rectifier ces politiques. Ces politiques sont développées dans les organisations de soutien, et parviennent au conseil d’administration pour leur ratification. Jusqu’ici, le GAC a révisé ces propositions, dans bien des cas il a participé aux processus, dans d’autres circonstances le GAC a participé une fois que l’on a présenté la proposition et a donné son avis au conseil d’administration sur cette proposition. C’est le processus normal. Je ne sais pas encore si on a eu recours à ce type de procédures. Dans l’équipe de révision de la responsabilité de la transparence, on a cru

qu'il fallait clarifier la manière d'effectuer ce type de consultation si le cas se présentait. C'est pour cette raison que nous avons fait ce qui s'est passé, au lieu d'essayer de donner un cadre formel à quelque chose qui s'est déjà produit de manière informelle.

MANAL ISMAIL : --

IRAN : Merci beaucoup. Ma question : les organisations de soutien que vous avez mentionnées ont-elles pris des mesures par rapport au GAC sans demander l'avis ou la recommandation du GAC, ou la règle générale dans leurs activités fait qu'ils demandent l'avis du GAC. Parce que d'après ce que je comprends, la raison pour laquelle l'ICANN ne demande pas d'avis ou de recommandation au GAC de manière directe ou qu'elle fait de façon très peu fréquente, c'est parce que les organisations de soutien le font déjà, et que c'est à ce moment-là que la recommandation est proposée. Est-ce qu'une organisation de soutien n'a jamais demandé quelque chose au GAC et que l'on n'a rien fait, c'est juste pour le savoir et dans tous les cas, sans aucune exception, on a demandé l'avis du GAC.

MANAL ISMAIL : Merci beaucoup à l'Iran. Si vous le permettez, je vais répondre rapidement à cette question. Je ne pense pas que ce qu'on voulait dire que d'autres comités consultatifs ou d'autres organisations de soutien ont demandé l'avis du GAC, et c'est pour cela que le conseil

d'administration ne l'a pas fait. Ce que l'on a voulu dire c'est plutôt que le GAC fait déjà des contributions et présente des recommandations au conseil d'administration et c'est pour cela que le conseil d'administration ne demande pas au GAC de faire des recommandations ou de donner des avis, parce que lorsque le GAC se centre sur un thème, il donne son avis, c'est plutôt un échange de lettres entre le conseil d'administration et la présidence du GAC. Mais il se peut que quelques membres du conseil d'administration puissent apporter une correction. Ce que je dis --

BILL GRAHAM :

Je pense que c'est un résumé clair que Manal vient de faire. Le processus de développement de politique me fait réfléchir et me rappelle un bon exemple dans le contexte de l'organisation de soutien des extensions géographiques. Ce serait le processus accéléré ou la ccNSO a eu recours au GAC pour lui demander son avis et sa coopération pour développer sa politique. Il y a des exemples semblables avec la GNSO. Ces faits ont eu lieu, c'est une situation dynamique, parce que je crois qu'il faut dire que toutes les organisations de soutien si elles perçoivent qu'il y a une application de politique publique dans le travail qu'elles font, toutes ces organisations de soutien vont avoir recours au GAC pour lui demander son avis. L'une des choses auxquelles nous avons travaillé pendant ces dernières années au sein du BGRI c'est le développement de méthodes pour que le GAC participe de façon plus précoce au processus de développement de politique. Je pense qu'il y a eu toute une série de réunions vraiment réussies avec la GNSO, qui ont pour résultat la nomination d'un agent

de liaison entre le GAC et le conseil d'administration. Ceci a pour but de faciliter les échanges sur les politiques. Une autre chose qui s'est passée est que le personnel de l'ICANN qui donne son soutien pour le processus de politique de la GNSO présente des mises à jour trimestrielles des politiques et les envoie au GAC pour qu'ils soient au courant des processus de développement de politiques qui sont en cours. Alors, si le GAC estime qu'il veut participer à ce processus, il peut ainsi disposer de tous ces processus, des contenus, des étapes, pour pouvoir participer à cette occasion.

MANAL ISMAIL :

Merci Bill. Si nous n'avons pas d'autres commentaires immédiats, je suggère aux collègues du GAC d'analyser ce document de deux pages et ils pourraient peut-être ensuite nous dire si nous avons des suggestions à faire pour des améliorations à apporter dans le processus actuel, tel que mis en pratique. Il n'est pas utilisé très souvent. Comme Bill l'a dit, il faut toujours avoir quelque chose sur un document à quoi l'on aura recours lorsque le conseil d'administration demande au GAC de donner son avis. Si nous n'avons pas d'autres questions, je dirais de passer à la prochaine diapo.

Voilà la recommandation ATRT2 6.5 qui dit que le conseil doit proposer et voter des modifications aux règlements de l'ICANN pour modifier les processus de consultation entre le conseil d'administration et le GAC d'après ce que le groupe de travail BGRI a développé de la façon la plus rapide possible, et cela se rapporte aussi à la recommandation 11 de l'ATRT1. Voilà un peu d'histoire sur cette recommandation, où le GAC

avait suggéré ce qui suit : si le conseil d'administration décidait de ne pas suivre l'avis du GAC, il faudrait qu'il y ait au moins deux tiers des membres du conseil d'administration qui approuvent cela. À ce moment-là, les membres du conseil d'administration par l'intermédiaire du groupe de travail BGRI, les membres du conseil d'administration ont accepté cette modification d'un règlement de l'ICANN, et il y a eu la révision de l'article 11 des règlements de l'ICANN. Le GAC a demandé de reporter la révision des règlements pour garantir que l'amendement apporté au règlement soit abordé de façon totale. À l'époque nous avions le débat en cours sur les nouveaux gTLD et le GAC a estimé que l'on pouvait avoir de nouvelles suggestions par suite des débats qui se tenaient. Nous avons demandé au conseil d'administration de reporter tout cela jusqu'à la fin des débats sur les nouveaux gTLD. L'ATRT2 a fait un suivi des recommandations de l'ATRT1 et il a émis la recommandation 6.5 pour mettre en œuvre ce point-là. Le GAC a confirmé qu'il fallait mettre en œuvre l'amendement proposé pour les règlements lors de la réunion 50 de l'ICANN à Londres. La modification des règlements a été publiée pour recevoir les commentaires publics, je crois que la période des commentaires publics s'est terminée le 6 octobre. Sur la prochaine image, nous pourrions voir -- moi je ne crois pas que l'on ait eu l'occasion de recevoir le résumé de l'ICANN suivant toute période de commentaires publics, mais le secrétariat de Tom Dale en particulier a résumé les commentaires reçus jusqu'au 15 septembre. Il y a eu 41 commentaires reçus jusqu'à cette date-là, aucun de ces commentaires ne donne son soutien aux modifications proposées. Les commentaires -- d'après le résumé fait par le secrétariat, cela concerne la modification des délais proposés que le GAC estime peu opportuns,

et qu'il faudrait revoir après le processus de transition du rôle de supervision de fonction de l'IANA.

La deuxième inquiétude concerne le seuil de rejet de la demande de contribution du GAC. Cela diffère de ce que présentent d'autres comités consultatifs ou d'autres organisations de soutien. Il y a aussi le problème du manque de transparence dans le choix des membres du GAC, et l'on dit que toutes ces modifications soulèveraient davantage de problèmes si le GAC décidait de choisir un système de vote au lieu de système de consensus. Pour être franc, je crois qu'il y a beaucoup de malentendus dans les commentaires présentés. En premier lieu, lorsque l'on parle du moment -- en fait le moment n'avait rien à voir avec le processus de transition par rapport aux fonctions de l'IANA. Nous revenons aux recommandations de l'ATRT1 -- l'IANA n'a rien à voir et il n'y a qu'une coïncidence temporelle par rapport aux processus de transition du rôle de supervision des fonctions de l'IANA. L'absence de transparence dans le choix ou dans la sélection des membres du GAC, je pense qu'il y a là un autre malentendu. Les membres du GAC sont nommés par leur propre gouvernement, il n'y a pas de sélection pour les membres du GAC. Je ne comprends pas exactement ce que l'on veut dire par là. Lorsque l'on dit qu'on élimine les incitations pour que le GAC participe à des étapes précoces, je pense que l'on a déjà travaillé sur cette participation précoce du GAC, et je crois même que le conseil d'administration n'a pas demandé de façon officielle ou formelle l'avis du GAC parce que je crois que le GAC a déjà fait ses contributions à cet égard, à une étape précoce.

Nous avons besoin peut-être d'un peu plus de temps pour analyser l'ensemble des questions que l'on a reçues, parce que comme je l'ai dit c'est un résumé qui a été fait par le secrétariat du GAC par rapport aux commentaires reçus jusqu'au 15 septembre, et la période de commentaires publics s'est terminée le 6 octobre. Je ne suis pas très sûr de ce qui s'est passé par rapport au reste des commentaires. C'est l'Iran qui demande la parole?

IRAN : Oui madame la présidente.

MANAL ISMAIL : Pouvez-vous vous rapprocher du micro, les représentants de l'Iran.

IRAN : En plus de la question technique, il y a un certain contexte dont il faut tenir compte. Je ne pense pas que les critères de ces 44 ou 45 y compris les objections, je ne pense pas que ce soit valable et que cela justifie de ne pas procéder à tenir compte de notre demande. Si 140 personnes ou 144 membres du GAC présentent une demande et qu'il y a 49 personnes qui ne sont pas d'accord, je ne pense pas que cela puisse nous empêcher d'arriver à un accord. Or, lorsque l'on parle de la demande de changement du seuil, cela n'est pas en rapport avec la transition du rôle de supervision. On fait référence ici aux pratiques parlementaires que nous mettons en place, et qui sont liées très souvent à des éléments importants parfois on utilise 2/3, parfois on parle de 4/5, et vous vous souviendrez madame la présidente que nous

rencontrons aussi des difficultés, car on veut toujours avoir une majorité simple y compris au sein de l'ICG, et il faut que l'on puisse établir une analogie, car on a 30 membres et une majorité simple serait représentée par 16 membres. La majorité simple n'est pas un critère acceptable. Quand on parle de 2/3, ce seuil me semble plus raisonnable. Je pense donc que la première objection a trait à cette relation qui n'est pas valable avec la transition, et cela n'est pas pertinent. Un autre aspect, et nous serions vraiment très déçus et il faudrait expliquer à ces personnes qui ont présenté ces objections pourquoi nous insistons sur notre position. Vous me connaissez, vous savez que je suis quelqu'un de très direct, on ne nous aime pas. Quand on veut prendre une décision pour améliorer la participation du GAC, c'est très simple, ils ne nous aiment pas. Il faut le savoir, et l'accepter. Nous sommes des fils adoptifs ici. Ce n'est pas que je suis jaloux, mais on dirait que c'est un (inaudible) regardez où nous sommes, où ils nous ont placés sous cette tente. Je pense que ce n'est pas bien. Ce n'est pas équitable, pas démocratique, mais c'est comme ça. Ils ne nous aiment pas. Je ne sais pas qui sont ces 44 personnes qui ont formé ces objections, parce qu'il peut y avoir 44 personnes qui disent « nous on veut ça », mais 44 personnes ne représentent pas des milliers ou des millions de personnes. Ce n'est pas un échantillon représentatif. Alors, on devrait leur expliquer quelle est notre position. Madame la présidente, je vous demande de bien vouloir leur faire parvenir une réponse et je soutiendrai sans problèmes cette réponse pour leur dire que nous ne sommes pas d'accord par rapport à ces commentaires, et que pour différentes raisons, il est important de pouvoir procéder à ce changement pour obtenir une majorité de 2/3. Vous savez que pour arriver à une conclusion au sein du GAC ce n'est

pas facile, quand on arrive à confirmer une décision, on passe à une autre étape et que cela soit refusé, je pense qu'il est important que l'on puisse avoir un seuil de 2/3.

MANAL ISMAIL :

Merci l'Iran. Je pense que nous sommes plus ou moins d'accord, j'ai déjà dit que les commentaires démontraient qu'il y avait un certain nombre de malentendus. Nous avons reçu à l'heure actuelle 56 commentaires et il est trop tôt encore pour dire si ces commentaires seront acceptés ou non. Nous devons poursuivre notre processus, recevoir le résumé ou la synthèse de la consultation publique, voir quelles sont les mesures à prendre, mais comme vous l'avez dit, un grand nombre de ces commentaires reposent sur des malentendus, et cela vaut le coup de préciser quels sont ces malentendus. Je ne sais pas Bill si vous souhaitez ajouter quelque chose.

Les Pays-Bas.

PAYS-BAS :

Merci Manal. Je voulais ajouter quelques éléments par rapport à ce sujet. Je suis d'accord sur le fait qu'il y a des malentendus, dans ce cas il devrait y avoir un consensus par unanimité, pour qu'il n'y ait pas d'objection au sein du GAC. On parle de ce type d'avis, ce qui ne veut pas dire que nous ayons pris de façon arbitraire une position. Je pense que la communauté doit savoir que l'on parle de l'avis du GAC, et dans ce contexte aucun gouvernement n'a présenté d'objection. Autrement ça ne serait pas un avis par unanimité. Il faut mettre l'accent sur ce

point, ce n'est pas un avis quelconque. Deuxièmement, en ce qui concerne la responsabilité, je suis en partie d'accord avec ce qui a été dit, à savoir que si l'avis du GAC avait un poids plus important dans la prise de décision du conseil d'administration, bien évidemment. La façon dont nous faisons cet avis -- cet avis devrait être mis à la disposition du conseil d'administration. Si nous nous mettons d'accord sur le fait que le changement de statut nécessite davantage d'arguments, on devrait donner ces arguments. En ce qui concerne la responsabilité des gouvernements, nous devons rendre des comptes. Nos organisations, nous-mêmes, tout est publié sur le site web. C'est-à-dire que nous sommes responsables de ce que nous faisons. On peut nous dire « ce que vous avez dit c'est n'importe quoi », il y a des moyens de nous rendre responsables de ce que nous faisons et de ce que nous disons au sein de cette organisation. Finalement, pour ces 40 et quelques commentaires, je pense que les membres du GAC, les pays représentés au sein du GAC se sont mis d'accord pour que cette proposition soit publiée pour consultation publique. Nous avons proposé cela, et nous, cela représente les gouvernements du monde représentés dans cette salle.

MANAL ISMAIL : Merci les Pays-Bas. Je pense que Mike Silber souhaite prendre la parole.

MIKE SILBER : Meri beaucoup. C'est un débat très intéressant, j'ai tendance à dire que je suis d'accord avec un certain nombre de commentaires qui ont été faits. Je crois aussi qu'il y a des malentendus, et que la communauté ne

comprend pas quelles sont les améliorations mises en place par le GAC. Je pense que la communauté ne comprend pas tout à fait comment fonctionne le conseil d'administration de l'ICANN. Il faut savoir que la plupart des décisions prises par le conseil d'administration sont basées sur le consensus. C'est très rare qu'il y ait des décisions qui soient prises avec moins d'une majorité de 2/3. Cela a été rarement le cas. C'est pour cela que nous demandons une ratification. D'autre part on ne prend pas en compte les dispositions des statuts liés au développement de politiques par les comités consultatifs et les organisations de soutien. Je pense qu'il y a une certaine confusion par rapport à cela. Je ne suis pas d'accord pour dire que la raison des malentendus c'est qu'on ne nous aime pas, ou qu'on n'aime pas le GAC. Je pense que c'est parce qu'il y a des gens qui ne comprennent pas le fonctionnement du GAC, des gens qui se méfient du GAC, et une réponse trop dure ne va pas changer la situation. Je pense par contre qu'il serait très utile d'entamer un débat pour voir quelles sont les mesures à prendre, et cela est en rapport aussi avec ce qu'on a dit par rapport aux commentaires qu'on a reçus. On ne sait pas s'il s'agit des commentaires à titre individuel ou qui représentent des organisations, et en plus les personnes qui sont ici ne le sont pas à titre individuel, mais il s'agit de représentants de gouvernements. Je pense donc que cette réponse ne va pas nous aider à résoudre le problème. Le GAC nous a donné une recommandation, le conseil d'administration a accepté cette recommandation et pris des mesures pour aller dans cette direction, à savoir une modification des statuts. Il serait très utile de pouvoir recevoir cet avis, mais la façon dont le conseil d'administration va continuer à communiquer avec la communauté, cette décision est prise par le conseil d'administration. Je

comprends bien que ces malentendus reposent sur un manque de confiance de la communauté, mais c'est un problème à nous. En tant que conseil d'administration, nous devons essayer de résoudre ce problème de la meilleure façon possible.

IRAN :

Je suis d'accord avec une grande partie de ce que vous venez de dire, mais je suis d'accord aussi sur le fait que cette situation n'est pas très claire lorsque l'on a ouvert la période de consultation publique. Pour pouvoir répondre à la communauté je pense que si l'ICANN indique quel le GAC a approuvé cette proposition de manière unanime, c'est la première chose à dire, deuxièmement, le GAC représente les gouvernements et que si les gouvernements expriment un point de vue, il y a une participation légitime soutenue par le gouvernement qui a nommé ces représentants et que ces représentants ont un poids suffisant et on ne devrait prendre cela comme s'il y avait eu un groupe de pays qui ont proposé quelque chose et qu'un autre groupe de pays ne sont pas d'accord. Je pense qu'ils ne nous aiment pas, parce que ce que l'on dit c'est que les gouvernements souhaitent prendre le contrôle de l'internet. C'est pour cela qu'on a ce sentiment, et il y a une méfiance par rapport au gouvernement. Il y a cette idée que les gouvernements doivent prendre le contrôle de l'internet, et il y a des sentiments contre le GAC. Il faut donc voir de quelle manière on présente la question de l'intérêt public, et voir quel est le langage que l'on doit utiliser. Finalement, si nous avons 46 commentaires, il y a parmi ces commentaires des commentaires qui peuvent être valables, et d'autres qui peuvent ne pas l'être. Mais c'est au conseil d'administration de

déterminer cela, et il faut comprendre les raisons qui ont poussé à faire ces commentaires. Il faut bien préciser ces raisons.

MANAL ISMAIL :

Merci l'Iran. Je vais répondre très brièvement à ce que vous avez dit. Si j'ai bien compris, tout amendement au statut devrait faire l'objet d'une période de consultation publique indépendamment de l'organe qui a demandé la mise en place de ces amendements. Toutes ces demandes d'amendement devraient faire l'objet d'une consultation publique. Je dois admettre que des membres du conseil d'administration du groupe BGRI avaient confirmé que c'était la procédure à suivre, si les membres du GAC souhaitaient mettre cela par écrit. Ils pouvaient le faire, c'est la pratique habituelle. Jamais un avis du GAC n'a été rejeté en raison de l'objection d'un membre. Bill Graham, voulez-vous ajouter quelque chose?

BILL GRAHAM :

Merci de ces commentaires qui ont été exprimés. Vous devez être conscients du fait que le conseil d'administration ne s'est pas encore penché sur cette question, parce que nous n'avons pas encore vu la synthèse des commentaires. Après les 41 premiers commentaires, il y a eu une période de réponses, il y a eu ensuite d'autres commentaires qui ont été formulés, et nous n'avons pas encore eu le temps d'en faire une synthèse. Le conseil d'administration va bientôt analyser les commentaires, et prendra une décision. J'ai parlé avec Steve Crocker et d'autres membres du conseil d'administration, et je peux vous assurer que Michael vient de le dire, que nous ne prenons pas à la légère l'avis

du GAC. Nous savons que l’avis du GAC possède un statut particulier au niveau des statuts et cela contrairement aux avis des autres comités consultatifs. Il y a un processus à mettre en place pour accepter ou refuser un avis du GAC. Nous ne prenons pas cette procédure à la légère, vous pouvez en être sûr.

Je crois qu’il y a eu un malentendu important, il y a eu des informations erronées qui ont été transmises avant la période de consultation publique par le biais d’une campagne de lobbying. On en tiendra compte au moment de passer en revue les commentaires, nous nous retrouvons dans cette situation un peu malheureuse dans laquelle nous n’avons pas encore eu l’occasion de lire les commentaires. Mais nous tiendrons compte de ce contexte au moment d’analyser les commentaires, les commentaires que vous venez de faire sont tout à fait pertinents, et seront transmis très clairement au conseil d’administration. Nous nous retrouvons dans une étape très précoce, mais ces amendements aux statuts ont été présentés comme une initiative du conseil d’administration à la suite d’une recommandation de ce comité. Il y a eu une volonté de la part du conseil d’administration, duite à la recommandation que vous aviez faite. Je ne pense pas que cette bonne volonté ne soit plus là. Il est possible qu’il faille revoir certains processus, mais ces commentaires ne me préoccupent pas vraiment. C’est un résumé de ce qui s’est passé jusqu’à maintenant, mais cela ne veut pas dire que les résultats seront négatifs. Je veux tout justement vous dire qu’il être vraiment très prudents au niveau de nos réactions. Il y a eu 41 commentaires négatifs, mais dans cette salle il n’y a beaucoup plus que 41 personnes avec des

commentaires différents, et il y a un grand travail qui est fait en matière de responsabilité de l'ICANN, et c'est pour cela qu'il faut être très prudents au niveau de nos réactions. Il faut avoir des réactions mesurées, et nous allons travailler avec vous en partenariat au fur et à mesure que ce processus va avancer pour la modification des statuts.

MANAL ISMAIL : Merci. Je vous demande d'être brefs.

IRAN : Je vais être bref. Dans toute institution légale ou juridique, le nombre de personnes qui s'opposent à quelque chose doit suivre un certain nombre de critères pour pouvoir être considéré des oppositions. S'il y a 41 ou 42 personnes qui disent qu'ils ne sont pas d'accord avec le changement des statuts et que cela fait tomber à l'eau la proposition cela n'est pas correct, il doit y avoir des critères pour voir quel est ce niveau d'opposition, si cette opposition se place au-dessous d'un certain niveau ou au-dessus, et chaque participant du GAC est considéré comme une personne qui soutient la proposition.

J'ai été à NETmundial et j'ai vu qu'il y a des personnes qui souhaitent exprimer leur opinion à titre personnel. Quand je suis au sein du GAC, je ne parle jamais à titre individuel, je parle en représentation de mon gouvernement, et de la population de mon pays. Cela doit être pris en compte. Le nombre de personnes qui s'opposent à cette proposition, et le conseil d'administration doit prendre en compte le nombre de personnes qui s'opposent à cette proposition. Le conseil

recommandations du GAC (BGRI)

d'administration doit prendre très au sérieux cet aspect pour voir si notre situation est respectée. Merci. Je ne vais plus demander la parole.

MANAL ISMAIL : Merci, l'Espagne, vous voulez vous exprimer?

ESPAGNE : Merci, je vais faire un commentaire très bref. Tel que Mike Silber l'a dit, je pense que c'est lui qui a fait ce commentaire, en ce moment le conseil d'administration doit prendre une décision, ce n'est pas à nous de changer notre avis, personne dans cette salle ne va revenir en arrière par rapport à ce qui a été convenu au sein du GAC. En tant que GAC, nous sommes toujours prêts à en parler avec le conseil d'administration lorsque celui-ci le considérera approprié, pour pouvoir prendre une décision en la matière. La seule chose que je peux dire est que cette recommandation qui vient du GAC est basée sur les statuts, en ce sens qu'on établit un mandat pour le conseil d'administration pour qu'il prenne certaines dispositions lorsqu'il s'agit de sujets liés à des problèmes de politique publique. Si le conseil d'administration prend les décisions par unanimité ou par consensus au lieu de prendre les décisions basées sur une majorité à 2/3, je ne pense pas que cela représente un changement majeur par rapport à la façon dont l'avis du GAC est pris en compte. Je voulais juste dire que nous sommes prêts à continuer à débattre de cette question avec le conseil d'administration.

MANAL ISMAIL :

Merci l'Espagne, je pense que c'est une bonne conclusion, nous allons passer à la diapo suivante. Je pense qu'il faudrait sauter quelques diapos si nous voulons finir à l'heure indiquée. Nous sommes un petit peu en retard, la recommandation 6.7 concerne les réunions de haut niveau. Si nous continuons à aller de l'avant, nous avons identifié ici deux aspects de cette recommandation. Le premier concerne l'organisation de la réunion de haut niveau, et l'autre concerne le bilan qui peut en être fait. Je crois que les collègues du GAC peuvent voir les différents aspects de ce que l'hôte doit faire avant, pendant et après ces réunions. Nous pouvons peut-être continuer à aller de l'avant, voilà ce qui se fait pendant la réunion, et après chaque réunion chaque membre hôte devra présenter les procès-verbaux, les transcriptions, et le rapport du président de la réunion de haut niveau il faudrait un bilan du GAC pour discuter des résultats de cette réunion et des thèmes qui ont été abordés, et l'équipe de soutien du GAC devra en faire un suivi par rapport à l'augmentation du nombre de membres du GAC comme résultat de cette réunion de haut niveau.

Dans la prochaine diapo, vous allez voir qu'il y a eu un débat, nous parlions de la manière dont on pouvait établir un bilan pour chacune des réunions, nous avons cru que l'on pouvait avoir une espèce de modèle à compléter, mais nous avons pensé aussi que cela pouvait être interprété comme une critique, disons, à ce que le pays hôte avait offert pour faire cette réunion. Nous avons imaginé que nous pouvions faire un bilan au point de vue des assistants et d'autres aspects qui ont été mentionnés dans la diapo précédente. Par rapport au fond de la question, nous avons le rapport du président et cela pourrait suffire

peut-être comme résultat ou comme un produit de cette réunion comme cela était le cas pour les dernières réunions. Une fois de plus il s'agit d'un document de deux pages qui a été préparé par Michel et il est assez direct, il me semble que tous les commentaires peuvent être exprimés en ligne pour des questions de temps. La prochaine diapo concerne la participation précoce du GAC au PDP de la GNSO, ce thème a déjà été abordé en profondeur dans la séance précédente alors nous allons passer à la prochaine diapo qui met l'accent sur ce qui a déjà été débattu lors de la dernière séance. Nous avons maintenant un agent de liaison de la GNSO auprès du GAC et nous avons les résultats de l'enquête du GAC et les défis pour établir les priorités et les simplifications de l'information qui est fournie, qui vient de la part de la GNSO. Je crois que nous pouvons maintenant aborder la deuxième partie de notre réunion, concernant le rapport du NomCom, le comité de nomination. Est-ce que nous pouvons voir la prochaine diapo svp? Très rapidement, quant au comité des nominations cette question, ce thème, a commencé à être mis en œuvre comme un groupe de travail avec un rapport qui a été produit. Les règlements de l'ICANN prévoient qu'il y a un agent de liaison du GAC auprès du comité de nomination. Les principes opérationnels du GAC ne tiennent pas compte de cet agent de liaison, en particulier dans son rôle, mais ils établissent que le secrétariat pourrait s'occuper des activités de liaison s'il le faut. La prochaine diapo nous l'avons pris du rapport de ce groupe conjoint, jusqu'en 2007 la présidence du GAC a nommé quatre membres du GAC individuellement pour agir en tant qu'agent de liaison pour le NomCom. Les demandes de confidentialité des délibérations du comité des nominations limitent les agents de liaison du GAC, pour donner un

rapport au GAC sur la nature des contributions dans le NomCom. On a aussi réalisé des délibérations qui ont été des facilitations de la présidence du NomCom et de l'agent de liaison du GAC à l'époque. Dans la prochaine diapo, nous voyons la fonction jouée par l'agent de liaison qui peut être problématique pour le GAC, par suite des limitations imposées sur la confidentialité, par rapport au débat du NomCom. On a parlé aussi de la question de la souveraineté qui ne peut pas être transmise d'un gouvernement à l'autre. Dans la prochaine diapo nous avons vu les options qui ont été identifiées par le rapport de ce groupe de travail conjoint. On parle des amendements qui peuvent être apportés au règlement, et l'on dit qu'il ne s'agit pas d'une fonction que pourrait exercer le GAC, mais qui pourrait être réalisée lorsque l'on demande au GAC d'identifier des possibles candidats qui n'agissent pas en tant que représentants auprès du GAC en ce moment, un autre amendement des statuts détermine que le fait d'inclure un agent de liaison du GAC est problématique et que le fait d'amender les règlements pour éviter toute référence à l'agent de liaison du GAC auprès du NomCom. S'il n'y a pas d'amendement à apporter au règlement, disons que ce n'est pas viable. Il faudrait le dire dans une déclaration publique pour que ce soit justement plus clair pour tous. Dans la prochaine diapo, voilà le rapport du BWG, où l'on a une proposition pour une composition de cinq membres désignés par l'ALAC, la cNSO, une autre de l'Organisation de soutien de l'adressage et quatre membres du GNSO, un pour chaque membre des groupes des parties prenantes, un pour chaque région géographique, jusqu'à 3 membres du GAC et un membre pour chacun de ces groupes, le IAB, l'IETF et SSAC et le RSSAC, ainsi qu'une présidence associée à (inaudible)

centre de vote. Voilà ce qui a été proposé, jusqu'à trois membres désignés par le GAC. Nous voyons ici que le rapport du BWG présente plusieurs recommandations, nous avons essayé d'inclure celle qui concerne le GAC, en particulier la recommandation 3 qui réfère à la représentation du GAC à la possibilité d'augmenter le nombre de représentants suivant les critères du GAC. Là où l'on dit que le BWG du NomCom recommande qu'à la suite du nombre croissant des membres du GAC, la diversité des opinions des gouvernements, il faille que le GAC désigne jusqu'à trois membres pour participer au comité de nomination au lieu de présenter un membre entre deux votes, ce qui est le cas à l'heure actuelle. Le nombre de personnes à désigner sera soumis à la discrétion du GAC. La prochaine diapositive nous avons la recommandation 5, concernant l'organisation du NomCom par (inaudible) que le BWG NomCom recommande que les membres du comité de nomination s'organisent par délégation. L'ASO, la ccNSO, la GNSO, l'ALAC, la délégation technique et le GAC. Ces délégations auront cinq membres chacune. L'ASO, la ccNSO, la GNSO et l'ALAC auront cinq membres chacune, sélectionner chacun d'eux comme c'est recommandé dans les recommandations 1 et 2. La délégation technique aura trois membres, et la délégation du GAC aura jusqu'à 3 membres. La manière de voter pour les délégations est expliquée dans la recommandation 8 pour le processus de sélection. Nous allons à la prochaine diapo. Nous voyons ici la recommandation 7, concernant la révocation des rôles des membres sans droit de vote. On explique comment le vote est réalisé. Le BWG recommande que tous les membres en excluant les deux positions de direction, et la possibilité de voter des candidats. Cela permet d'avoir une plus forte équité dans le

processus de sélection et dans la structure de sélection du NomCom. Ce n'est que l'ASO, la ccNSO, la GNSO, l'ALAC, et les membres de l'IETF qui ont la possibilité de voter, alors que RRSAC et GAC agissent sans avoir le droit de vote. Permettre que toutes les délégations puissent voter permettra de mieux mettre en pratique le propos du NomCom en mettant toutes les délégations sur le même pied d'égalité si on le compare avec la structure actuelle. Je pense que nous pouvons voir maintenant la recommandation 8, cette recommandation dit que le vote de la sélection des candidats puisse être fait par des délégations, c'est-à-dire les délégations de l'ASO, GNSO et l'ALAC puissent avoir chacune trois votes, la délégation technique en aura deux, et la délégation du GAC en aura un. Chaque délégation peut émettre tous ces votes pour un seul candidat et peut diviser ses votes sur de multiples candidats lorsque ce sera le cas. La suggestion est la suivante : que le GAC puisse avoir jusqu'à trois membres pouvant voter et non pas qu'il s'agisse de membres sans droit de vote comme c'était le cas auparavant. Ils vont voter en tant que délégation avec un vote, il faut donc qu'ils soient d'accord entre eux pour émettre leur vote. Je crois que nous n'avons qu'une diapo de plus, concernant les fondements pour le vote par délégation.

Je crois que nous pouvons faire ici une pause et voir ce que vous pourriez avoir à dire avant de voir cette diapo qui a beaucoup de texte. Il y a l'Iran, l'Argentine et les États-Unis.

pouvoir mieux comprendre ce qui se passe, parce que nous voudrions savoir où nous en sommes. Nous voulons être traités comme il le faut, comme nous méritons d’être traités, merci beaucoup.

MANAL ISMAIL :

Avant de continuer, je crois que je vais céder la parole à George Sadowsky. C’est lui qui a dirigé tout cet effort, et je crois qu’il peut donner une réponse plus appropriée à votre question.

GEORGE SADOWSKY :

Merci beaucoup, Manal, et merci de la demande que vous avez posée. Nous pouvons répondre à cela, et nous allons le faire. Je me sens malheureux de la réponse qui a été donnée, parce que cela signifie que vous voulez participer aux activités du comité de nomination. Vous savez qu’il y a un représentant du GAC au NomCom depuis 2005, mais depuis ce représentant a décidé de ne pas y participer, et sur la base des arguments que Manal a évoqués, parce que l’on a désigné une nouvelle structure pour le NomCom. Cette proposition a été faite et nous ne voulions pas que le GAC ne participe pas, parce qu’il ne participait pas à l’époque. Je veux dire que la modalité de participation ne dépend que de vous. Nous voudrions écouter vos suggestions, vos propositions. Si vous ne voulez pas être mentionnés du tout, pas de problème, si vous voulez être mentionnés et participer à NomCom, pas de problème non plus. Nous pouvons modifier la proposition comme il le faudra pour pouvoir répondre à vos besoins. Merci beaucoup.

notre proposition. Les commentaires qui viennent d’être faits seront considérés et feront l’objet d’une analyse.

MANAL ISMAIL : Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci Manal et nos collègues de BGRI, et George surtout parce qu’il fait partie du groupe de travail du NomCom. Je crois que je devrais présenter des excuses parce que je veux revenir sur la décision prise par le GAC en 2007, je crois, George, à l’époque je crois que c’était Jayantha Fernando du Sri Lanka à qui le président avait demandé de faciliter un intermédiaire à la présidence du GAC à la réunion -- il a accepté, et il a vraiment travaillé très près de vous pour présenter au GAC des informations sur ce que le NomCom faisait. À moins que la confidentialité du NomCom a été significativement modifiée, je crois que les défis qui se présentent à nous continuent à être le suivant. Maintenant je vais dire entre guillemets le représentant du GAC ne peut pas à vrai dire transférer ou partager avec le GAC beaucoup de matériel ou avoir l’avis ou la recommandation du GAC pour le présenter ensuite au Nomcom. Il me semble donc que c’est le quid de la question. Cela concerne la caractérisation de la participation du GAC comme une représentation du GAC. Nous n’avons jamais trouvé de mécanisme qui nous permet de le faire de façon efficace, cela se rapporte au respect des opinions différentes des différents gouvernements. Nous pouvons avoir autant d’opinions différentes qu’il y a ici de personnes présentes. Il me semble donc que quand un pays, on pourrait avoir un bon

ensemble de connaissances spécifiques et d'expérience qui peuvent être présentés à un membre du NomCom. Le problème est que chacun des gouvernements peut partager sa perspective individuelle, mais le défi à relever est le suivant : il faut essayer de suggérer que la représentation est celle de l'ensemble des opinions du GAC. Je crois que le fond de la question continue à être celui de la confidentialité des conditions de confidentialité, qui peuvent être appropriées, mais qui constituent un obstacle fondamental pour que le GAC puisse participer de façon efficace. Il me semble que je vais quitter cela, cela ne concerne pas un débat sur les chiffres. Il me semble que nous devons trancher sur cette question. Au moins les États-Unis ne peuvent pas donner sa caution ou son soutien à cette proposition du moins maintenant.

GEORGE SADOWSKY :

Je vais faire des commentaires sur ce qui a été -- en premier lieu, oui il y a une question structurelle qui a marqué un obstacle pour l'activité par le passé. Le politique du NomCom consiste à assurer une transparence totale par rapport à son processus. Il doit être tout à fait sérieux par rapport aux personnes qui sont nommées. Suivant ce que le règlement exige, si quelqu'un est nommé pour le comité de nomination, il doit laisser l'organisation et ne considérer que le bien-être de l'ICANN.

Je sais que ce n'est pas le cas à 100 %, mais voilà l'objectif et les présidences du NomCom -- où que j'ai présidé a respecté cette règle. Manal prend la parole, je vous remercie tous d'être ici présents.

MANAL ISMAIL : Nous avons été beaucoup plus longtemps de ce qui avait été dit, et maintenant il y a le Liban et Mike Silber.

LIBAN : Je ne veux pas prendre plus de temps, je crois qu’Olga a déjà soulevé certaines questions qui concernent les nouvelles considérations du fonctionnement du GAC en rapport avec le nombre de vice-présidents et des régions, etc. C’est un thème sur lequel nous devons réfléchir, d’une manière ou de l’autre.

MANAL ISMAIL : Merci le Liban. Maintenant Mike Silber prend la parole.

MIKE SILBER : Je veux dire seulement que si le GAC désigne quelqu’un pour le comité de nomination et toute cette restructuration ce serait un bon signal pour montrer que le GAC veut participer – à l’heure actuelle on dit pourquoi est-ce qu’on demande au GAC, pourquoi on permet au GAC d’avoir davantage de représentants et de dire que nous voulons avoir l’avantage des représentants que cela va être en quelque sorte une espèce de divertissement pour certaines personnes et que le GAC ne désigne pas maintenant, un tel cas peut être compliqué.

Ce que George a dit, il me semble, et qui est en rapport avec ce que les États-Unis ont dit, le GAC peut donner des lignes générales par rapport aux personnes qu’ils désignent par rapport à la diversité, aux régions géographiques, et le nombre de choses et les informations que cette

personne doit gérer grâce aux organisations de soutien et le comité. Ce que le GAC ne peut pas faire c'est d'avoir une consultation interne sur les personnes qui ont été nommées. Si c'est ce que l'on accepte, le GAC était l'espace approprié et utile pour qu'on travaille. Je veux insister sur le fait que nous allons reprendre la discussion sur l'augmentation du nombre de personnes qui vont participer au NomCom. Nous n'allons pas créer un NomCom de 50 ou de 100 personnes pour que tout le monde puisse savoir quelles sont nos positions.

MANAL ISMAIL :

L'Australie.

BILL GRAHAM :

Je vous remercie vous tous d'être restés ici avant de clore cette séance, beaucoup d'entre vous savent que je n'ai pas été réélu au conseil d'administration de l'ICANN. Donc, mon mandat se termine à la fin de la réunion générale de jeudi, Je ne pourrai pas continuer à coprésider ce groupe, c'est le conseil d'administration qui va élire quelqu'un pour ce rôle, donc cela va être dit jeudi, je peux dire que nous avons un candidat qui a de très fortes chances, et que je suis sûr que cette personne remplira son rôle de façon vraiment excellente. Je vous remercie vous tous de votre collaboration et de votre excellent travail pendant mon mandat. Je voulais remercier particulièrement Manal d'être une excellente collègue, et d'avoir travaillé avec moi en collaboration. Merci énormément à vous tous.

MANAL ISMAIL : Merci Bill. Tu vas nous manquer, et moi en particulier. J'ai beaucoup apprécié le travail que nous avons fait ensemble.

LOCUTEUR INCONNU : Merci à vous tous, tu vas nous manquer Bill, les collègues du GAC, demain il n'y a pas de réunion du GAC, mais il y a beaucoup de réunions auxquelles nous pouvons participer. Je vous demande de garder tout l'agenda. En plus des séances dont nous avons parlé aujourd'hui, il y a toutes celles qui concernent les organisations de soutien comme les comités consultatifs, je demande aux membres du GAC d'essayer de participer aussi dans tout ce qui concerne l'intérêt concernant les réunions de deuxième niveau, tout ce qui concerne le WHOIS, et mardi nous avons été invités à participer à un petit déjeuner avec les autres unités constitutives. J'espère que nous pourrons tous aussi nous voir pendant ce petit déjeuner.

MANAL ISMAIL : L'Iran.

IRAN : Est-ce qu'on continue à travailler parce que je crois que nous avons pas mal de chose à faire, je crois que les activités ne sont pas encore finies. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]